



Rupture de contrat d'apprentissage

Par Ryanm69

Bonjour,

Je me pose une question en ce moment car au travail ça se passe très mal je suis en 3e année d'apprentissage dans une boulangerie pâtisserie.

Les dernières semaines c'est en très mal passées, je souhaite faire une rupture de contrat d'apprentissage mais il me semble qu'il y a plein de choses à respecter pour en faire un avec le patron... Pourriez-vous m'indiquer ce qu'il faut obligatoirement faire ou avoir et les meilleures choses à faire dans ce cas-là... Merci d'avance de votre réponse,

À bientôt,

Ryan.

Par kang74

Bonjour

Un contrat d'apprentissage ne peut se rompre qu'à l'amiable si c'est un CDD ou s'il y a litige il faut joindre le médiateur qui dépend de votre secteur d'activité :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633
[/url]

Bien évidemment il faut voir aussi avec votre centre de formation (qui aurait pu vous renseigner) comment se passera la suite de la formation selon le contexte (notamment pour suivre les cours et valider votre diplôme) puisque c'est l'employeur qui la finance, car c'est un peu compliqué de trouver un autre employeur en apprentissage qui ne bénéficiera pas forcément de l'aide à l'embauche ou autre .

Par Ryanm69

Là j'ai appelé la CFA qui m'a donné une lettre de résiliation de contrat d'apprentissage, que j'ai rempli et donné à mon employeur, j'ai coché la case "rupture amiable" car les deux partis sont d'accord pour la rupture.

On m'a dit d'envoyer une lettre recommandée, on m'a dit aussi que il faut obligatoirement avoir le diplôme pour pouvoir rompre le contrat, on m'a aussi dit qu'il y avait un préavis à respecter ... Pouvez vous m'en dire plus à ces trois sujet s'il vous plaît ? Je suis perdu